

SEANCE DU 29 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt

Le vingt-neuf janvier

Le conseil municipal de la commune de CHAPEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles ARDIN, Maire.

Date de convocation du conseil : 23 janvier 2020

Excusée : I. ABOULY

Absente : C. MONOD

Secrétaire de séance : S. BELLEVILLE

M. le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

ORDRE DU JOUR

DIA : parcelles bâties : A 733, A 1152, B 934, B 960

Convention d'occupation à titre précaire : pouvoirs au Maire

Avancement de grade : tableau des emplois

Convention de groupement de commande pour la téléphonie - Pouvoirs au Maire

Ecole : travaux de réfection de salle dans l'école - lancement du marché -
Pouvoirs au Maire

Questions diverses

DELIBERATIONS

DIA : parcelle bâtie A 733 pour 1220 m²

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

DIA : parcelle bâtie A 1152 pour 296 m²

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

DIA : parcelle bâtie B 934 pour 240 m²

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

DIA : parcelle bâtie B 960 pour 1400 m²

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Convention d'occupation précaire : Le Camion Rose - Pouvoirs au Maire

Camion Rose. Une nouvelle demande a été faite par un vendeur de burgers. Il se propose de venir le lundi soir. Il a demandé une autorisation d'installation sur le parking de la fruitière avec branchement électrique à la Fruitière. Il lui a été proposé un loyer de 25 € par mois.

Accepté à l'unanimité.

Avancement de grade d'un agent - Tableau des emplois

Un agent, adjoint d'animation est proposé à l'avancement de grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe. M. le Maire propose de fermer le poste d'adjoint d'animation et d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à l'effet de nommer cet agent.

Accepté à l'unanimité.

Convention de groupement de commande pour la téléphonie.

M. Le Maire fait part à l'assemblée de la volonté de certaines collectivités :

- Le Grand Annecy,
- Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Annecy (CIAS),
- Le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA),
- Les communes d'Argonay, de Chapeiry, de Chavanod, d'Epagny-Metz-Tessy et de Poisy de constituer un groupement de commandes en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, pour la passation d'accords-cadres mono-attributaire à bons de commande pour les prestations de télécommunication (téléphonie fixe, mobile et accès à internet).

Il donne lecture du projet de convention de groupement de commande à intervenir. Cette convention propose la nomination de membres titulaires et suppléants représentant chaque collectivité territoriale pour la commission d'appel d'offres du groupement. Il propose d'être titulaire de cette commission et M. François CHARLES, membre suppléant et demande les pouvoirs pour signer cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- NOMME M. Gilles ARDIN, titulaire de la commission d'appel d'offre du groupement, M. François CHARLES, membre suppléant
- DONNE tous pouvoirs à M. Le Maire à l'effet de signer la convention les pièces s'y rapportant.

Travaux de réfection dans l'école maternelle

M. Le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux travaux réalisés dans l'école maternelle en 2016, il est nécessaire de poursuivre les efforts d'entretien et de réfection de ce bâtiment.

Plusieurs pièces sont concernées :

- Le local des ATSEM avec une réfection complète
- Le hall d'entrée : changement de l'éclairage et de l'isolation sonore
- La salle de motricité avec le changement des dalles du sol, des faux plafonds et reprise de l'éclairage, le dortoir (sol, peinture, isolation phonique, éclairage)
- L'ancien petit dortoir qui fait office de rangement (sol)
- La pose d'un portail avec ouverture par télécommande.

Un avant-projet a été réalisé pour un montant TTC de 58 766,40 €. Des subventions vont être demandées pour alléger le coût de ces dépenses.

M. Le Maire demande les pouvoirs pour lancer le marché.

Accepté à l'unanimité.

Questions diverses

OM de Charny. Il a été déjà évoqué lors d'un conseil de supprimer les bacs OM de Charny pour éviter la tournée sur les Granges. M. Le Maire demande l'avis du Conseil afin de consulter le Grand Annecy sur la suppression de la tournée dans ce secteur. Les membres du Conseil sont d'accord.

La Maisonnette du Coiffeur : une cession de bail commercial est prévue à un autre coiffeur. La cession s'effectuera au cours des prochains mois.

Club de l'Amitié a fait une demande de subvention à la Mairie. M. Le Maire demande l'avis du Conseil sur cette demande. Les membres du Conseil sont d'accord à l'unanimité. Le montant de la subvention sera attribué au moment du vote du budget primitif 2020.

Déviations du centre-bourg par la propriété FILLIARD : une réunion a été faite avec les propriétaires et une réponse doit être donnée à la commune au mois de février 2020.

La société d'économie alpestre demande une subvention à chaque commune. Mme LEGUESDRON présente la société. Une subvention est versée par le Grand Annecy 14 intercommunalités mais cela n'est pas suffisant à la vue des nombreuses actions faites par cette association. Une subvention de 60 € est demandée. M. Le

Maire demande l'avis aux membres du Conseil. A la majorité, (3 contres, et 3 abstentions) une subvention leur sera attribué au moment du vote du budget primitif 2020.

Retour sur l'étude du radar pédagogique posé route de Chez Crochet. L'étude révèle que plus de 90 % des véhicules respectent la limitation de vitesse de 50 km/h. La restitution de l'enquête sera portée à connaissance des habitants riverains à l'occasion d'une réunion publique et sera mise sur le site de la commune.

Une étude avec le radar pédagogique sera faite cette année sur la route des Eparis au niveau du carrefour de la route de Chez Crochet.

Dans les moloks de Vers les Bois des pneus de vélo sont déposés ainsi que d'autres déchets non recyclables.

Problèmes des chiens qui aboient dans ce secteur.

La séance est close à 21 h 45.